

Matr'en *cause*



Matran sous la neige



Le mot du Syndic



Chères Matranaises,
Chers Matranais,

La première année de cette législature fut intense pour notre commune. Grâce aux compétences, la compréhension et la bonne volonté de chacun, nous avons su ensemble relever les défis qui se sont présentés. Si certains étaient bien planifiés et bien organisés, d'autres ont été maitrisés sans grande préparation.

Notre commune n'a pas été épargnée par les fortes intempéries du mois de juillet qui ont mis à mal nos infrastructures et entraîné des dégâts importants aux sentiers pédestres. La Glâne est sortie de son lit le 14 juillet à un niveau rarement atteint et a fortement dégradé les endiguements. Les dégâts sont conséquents et si les travaux urgents ont été réalisés, d'autres exécutions nécessiteront plus de temps et des moyens financiers planifiés dans le budget 2022.

Notre réseau d'eau potable a également été touché par ces intempéries. Notre réseau étant connecté avec d'autres communes, la pollution survenue dans la commune de Gibloux, nous a obligé à déclencher une alerte auprès de notre population. Je relate cette situation de crise en page 15 du présent Matr'en Cause.

Lors de la votation du 26 septembre 2021 concernant le Grand-Fribourg, 82% des matranais qui se

sont exprimés, demandent à ce que Matran ne fasse plus partie du périmètre de fusion. Durant tout le processus (démarré en 2017), le Conseil communal a toujours souligné l'importance à apporter à l'information de la population, de manière objective en donnant la parole aux personnes et organisations favorables à la fusion ainsi qu'aux personnes et organisations contre la fusion. L'objectif étant que vous ayez une information complète.

Le Conseil communal a demandé à l'Assemblée constitutive le retrait de la commune de Matran du périmètre de fusion. L'Assemblée constitutive doit statuer sur ce point au mois de novembre.

Parallèlement à ces actualités votre Exécutif a fixé des objectifs précis de législature en évaluant également les incidences financières. Les plans financiers et plans d'investissements vous seront présentés au fur et à mesure de l'avancement des différents projets.

Enfin, au vu de l'évolution de la technologie et du matériel d'imprimerie, nous pouvons vous offrir dorénavant un journal communal en couleur et de surplus à un meilleur prix, tout en continuant de travailler avec une imprimerie locale.

Le Conseil communal se réjouit de vous rencontrer et vous souhaite d'ores et déjà de belles fêtes de fin d'année.

Nicolas Rérat, Syndic

Assemblée communale du 14 décembre 2021 convocation en page 3

Sommaire

Le mot du Syndic	1
Sommaire	2
Convocation à l'Assemblée communale	3
Budget 2022 - commentaires Budget de résultats 2022	4
Budget 2022 - commentaires (suite)	5
Budget des investissements 2022	6
Budget des investissements 2022 (suite) Mise en place de la zone 30 km/heure	7
Mise en place de la zone 30 km/heure (suite) Augmentation du crédit d'étude pour l'agran- dissement et l'assainissement de l'école	8
Assainissement et mise en séparatif de collec- teurs d'eaux usées et du réseau de distribution d'eau potable	9
Assainissement et mise en séparatif de collec- teurs d'eaux usées et du réseau de distribution d'eau potable (suite) Réfection de la route de la Maison-Neuve ..	10
Construction d'une passerelle sur le sentier de la Quiou	11
Adoption des statuts de l'Association régionale de la Sarine (ARS)	12-13
Augmentation des taxes pour les eaux potable et usées	14
Pollution de l'eau potable 17/18 juillet 2021 ..	15
Commune durable, Matran prépare l'arrivée du chauffage à distance	16
Site cartographique de la commune de Matran (SIT) - Développement d'une nouvelle couche "Cadastre Solaire"	17
Félicitation Yann ! - Bienvenue à Noa Journée "internationale à pied à l'école" et "coup de balai"	18
Rencontres de l'Avent et fête de la Saint-Nicolas	19
Commission FriTime Fermeture durant les fêtes de fin d'année ..	20



Impressum

Mat' en cause

Parution 2-3 fois par année

Case postale

1753 Matran

Editeur:

Commune de Matran

Coordination:

Administration communale :

Mireille Mauron

Photos:

Commune de Matran

Schafer Jean-Luc

Groupe E

Impression:

media f SA

1700 Fribourg

Tirage:

850 exemplaires

Prochaine parution:

Avril 2022

Administration communale Tél. 026 402 12 12

Case postale

Rte de l'Ecole 6

1753 Matran

E-mail: commune@matran.ch

Site Internet: www.matran.ch



Convocation à l'Assemblée communale

Les citoyennes et citoyens de la commune de Matran sont convoqués à l'Assemblée communale du

**mardi 14 décembre 2021 à 20h00
à la halle de gym de Matran**

Tractanda:

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 17 juin 2021¹ (ce PV ne sera pas lu; il est à disposition au bureau communal ou peut être consulté en ligne sur notre site Internet : www.matran.ch).
2. Budget 2022¹
 - 2.1. Présentation générale du budget de résultats et des investissements 2022.
 - 2.2. Approbation du budget de résultats 2022.
 - 2.3. Budget des investissements 2022.
 - 2.3.1. Augmentation du crédit d'étude pour l'agrandissement et l'assainissement de l'école.
 - 2.3.2. Mise en place de la zone 30 km/heure.
 - 2.3.3. Réfection de la route de la Maison-Neuve.
 - 2.3.4. Mise en séparatif du collecteur du secteur Maison-Neuve - Route de l'Eglise.
 - 2.3.5. Remplacement des conduites d'eau potable du secteur Maison-Neuve - Route de l'Eglise.
 - 2.3.6. Mise en séparatif du collecteur du secteur Route de l'Arney - Route de l'Eglise .
 - 2.3.7. Remplacement des conduites d'eau potable du secteur Route de l'Arney - Route de l'Eglise.
 - 2.3.8. Mise en séparatif du collecteur du secteur Sentier de la Gare.
 - 2.3.9. Remplacement des conduites d'eau potable du secteur Sentier de la Gare.
 - 2.3.10. Construction d'une passerelle sur le sentier de la Quiou.
 - 2.3.11. Approbation du budget des investissements 2022.
3. Adoption des statuts de l'Association Régionale de la Sarine ARS¹.
4. Informations du Conseil communal.
5. Divers.

Les recommandations sanitaires du moment devront être respectées.

Le Conseil communal

¹ Les documents sont disponibles sur notre site Internet www.matran.ch ou peuvent également être obtenus auprès de l'administration communale.

Budget 2022 - commentaires

Budget de résultats 2022

Le budget de résultats 2022 affiche un bénéfice de CHF 1'039'550.00 (budget 2021 : déficit de CHF 225'900.00).

Le bénéfice prévu doit toutefois être qualifié d'exceptionnel en raison de différentes recettes fiscales à encaisser en 2022 dans le cadre du futur quartier de « Champ-Riond ». En effet, ces recettes uniques peuvent être estimées à environ CHF 1'500'000.00 et ne doivent pas occulter le fait que sans celles-ci, le budget 2022 serait déficitaire à hauteur de près de CHF 500'000.00.

Une augmentation globale des charges liées est constatée pour 2022 principalement par le fait que

la population de notre commune a augmenté de 91 habitants (1'584 habitants au 31.12.2020 contre 1'493 au 31.12.2019).

D'autre part, différentes dépenses ont été portées au budget afin de maintenir ou améliorer les installations et le matériel de la commune dans des domaines comme l'informatique, l'école, les sentiers pédestres, le cimetière, les routes, la conciergerie ou la voirie.

Le tableau récapitulatif du budget de résultats présenté, ci-dessous, contient uniquement les chiffres portés au budget 2022 comparés avec ceux du budget 2021. Il n'est pas pertinent de comparer ces chiffres avec ceux des comptes 2020.

Budget de résultats 2022

	Budget 2021		Budget 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration générale	821'000.00	50'850.00	770'750.00	51'900.00
Ordre et sécurité publics, défense	165'350.00	31'000.00	183'800.00	31'000.00
Formation	2'327'150.00	203'200.00	2'457'000.00	198'600.00
Culture, sports et loisirs	346'250.00	500.00	408'300.00	5'000.00
Santé	595'350.00	7'000.00	666'900.00	4'000.00
Prévoyance sociale	928'400.00	6'500.00	878'800.00	1'600.00
Trafic et télécommunications	892'450.00	60'300.00	916'100.00	59'500.00
Protection de l'environnement et aménagement de territoire	994'850.00	733'900.00	1'216'550.00	913'950.00
Economie publique	20'050.00		34'900.00	30'000.00
Finances et impôts	509'950.00	6'281'650.00	519'700.00	7'796'800.00
Totaux	7'600'800.00	7'374'900.00	8'052'800.00	9'092'350.00
Résultat		225'900.00	1'039'550.00	

Budget 2022 - commentaires (suite)

(Suite page 4)

En effet, avec l'entrée en vigueur du nouveau modèle comptable MCH2 au 1er janvier 2021, certains montants ont été affectés dans d'autres chapitres, d'où une situation incomparable avec les années antérieures.

Néanmoins, les éléments les plus significatifs inscrits au budget de résultats 2022 vous seront présentés lors de l'Assemblée communale du 14 décembre 2021.

Jean-Luc Dumoulin, Conseiller communal

Budget des investissements 2022

Lors de son premier séminaire de la législature qui s'est déroulé début octobre, le Conseil communal a porté ses réflexions sur les futurs investissements à entreprendre et les a priorisés et planifiés sur les 5 prochaines années.

Le Conseil communal propose à la prochaine Assemblée communale du 14 décembre 2021 l'octroi de plusieurs crédits d'investissements, notamment dans les domaines des routes et des eaux, afin de pouvoir entreprendre des travaux en 2022 déjà.

L'ensemble des objets soumis au vote de la prochaine Assemblée sont présentés spécifiquement dans cette édition du Matr'en cause. Il s'agit de :

Ecole

- Crédit d'étude complémentaire pour l'agrandissement et l'assainissement de l'école.

Routes

- Mise en place de la zone 30 km/heure.
- Réfection de la Route de la Maison-Neuve.

Eau potable et eaux usées

- Remplacement des conduites d'eau potable et mise en séparatif des collecteurs (eaux claires et eaux usées) des secteurs Route Maison-Neuve, Route de l'Eglise, Route de l'Arney et Sentier de la Gare.

Sentiers pédestres

- Construction d'une passerelle au sentier pédestre de la Quiou.

En plus de ces objets qui seront votés séparément, l'Assemblée communale devra approuver le budget global des investissements 2022.

Celui-ci comprend les crédits liés, les crédits de paiements (investissements votés lors de précédentes Assemblées mais non commencés ou terminés à ce jour) et les montants qu'il est prévu de dépenser en 2022 en lien avec les crédits d'investissements susmentionnés qui seront votés lors de l'Assemblée communale du 14 décembre 2021.

Jean-Luc Dumoulin, Conseiller communal

Budget des investissements 2022

	Dépenses	Recettes
Crédits liés (Aucun vote)		
Eau potable : raccordements secondaires	40'000.00	
Taxe raccordement eau potable		40'000.00
Taxe raccordement eaux usées		20'000.00
Total	40'000.00	60'000.00
Crédits de paiements (Objets déjà votés mais pas terminés)		
Participation au réaménagement de la jonction autoroutière <i>(voté CHF 356'000.- en 2018, dépensé CHF 0.- au 25.10.2021)</i>	0.00	
Assainissement du stand de tir de Rosé <i>(voté CHF 186'500.- en 2018, dépensé CHF 55'855.20)</i>	90'000.00	
Réfections urgentes de collecteurs d'eaux usées <i>(voté CHF 1'500'000.- en 2019, dépensé CHF 205'815.-)</i>	900'000.00	
Mise en place d'un giratoire + 2 arrêts de bus à "Champ Riond" <i>(voté CHF 1'200'000.- en 2019, dont participation de tiers CHF 800'000.-, dépensé CHF 68'755.75)</i>	150'000.00	100'000.00
Mise en place de nouveaux collecteurs "Champ Riond" <i>(voté CHF 1'500'000.- en 2019, dont participation de tiers CHF 675'000.-, dépensé CHF 0.-)</i>	1'500'000.00	675'000.00
Remplacement de conduites d'eau potable secteur "Champ Riond" <i>(voté CHF 160'000.- en 2019, dépensé CHF 0.-)</i>	0.00	
Aménagement de la TransAgglo <i>(voté en 2019 CHF 2'250'000.-, dépensé CHF 6'112.90)</i>	30'000.00	
Création d'un regroupement de consommation propre (RCP) <i>(voté CHF 397'000.- en 2021, dont participation de tiers CHF 70'000.-, dépensé CHF 0.-)</i>	30'000.00	0.00
Crédit d'étude pour l'agrandissement et l'assainissement du complexe scolaire <i>(voté CHF 460'000.- en 2020, dépensé CHF 12'574.-)</i>	400'000.00	
Acquisition des terrains de la Maison St-Joseph <i>(voté CHF 1'810'000.- en 2013, dépensé CHF 1'585'989.55)</i>	0.00	
Total	3'100'000.00	775'000.00

Dépenses

Recettes

Crédits à voter lors de l'Assemblée

Crédit d'étude supplémentaire complexe scolaire	690'000.00
Mise en place de la zone 30 km/heure	400'000.00
Réfection de la route de la Maison-Neuve	450'000.00
Mise en séparatif du collecteur du secteur Maison-Neuve-Eglise	1'330'000.00
Mise en séparatif du collecteur du secteur Arney-Eglise	880'000.00
Mise en séparatif du collecteur du secteur Sentier de la Gare	460'000.00
Remplacement des conduites d'eau potable du secteur Maison-Neuve-Eglise	180'000.00
Remplacement des conduites d'eau potable du secteur Arney-Eglise	120'000.00
Remplacement des conduites d'eau potable du secteur Sentier de la Gare	100'000.00
Construction d'une passerelle sur le sentier de la Quiou	80'000.00

Total	4'690'000.00	0.00
--------------	---------------------	-------------

Récapitulation des crédits

	Dépenses	Recettes
Crédits liés	40'000.00	60'000.00
Crédits de paiements	3'100'000.00	775'000.00
Crédits à voter	4'690'000.00	0.00
Total des investissements	7'830'000.00	835'000.00

Mise en place de la zone 30 km/heure

A la suite de plusieurs remarques et lettres en relation avec le trafic parasite à travers la commune, ainsi que la vitesse de passage élevée sur certains secteurs de la commune (Rte de l'École p.ex.), l'Assemblée communale du 19 décembre 2018 a accepté la création de la commission des routes.

Cette commission a pour but d'analyser le trafic, la sécurité, l'état de la chaussée, etc..., et propose au Conseil communal de possibles améliorations dans les trois secteurs définis lors de la première séance de la commission routière. Il a été procédé, par la suite, à une vision locale de chacun des secteurs par le service technique, accompagné d'un membre de la commission.

Lors de sa séance du 6 novembre 2019, la commission des routes s'est penchée sur la réfection du réseau routier de la commune et, plus particulièrement, sur une réflexion et une planification de la mobilité douce et de la lutte contre les nuisances.

Le Conseil communal a ensuite décidé de donner un mandat d'urbanisme au bureau Urbaplan, en y intégrant la possibilité de la zone 30 km/heure.

Les enjeux les plus importants de la mise en zone 30 km/heure de la commune de Matrân sont les suivants :

- Amélioration de la sécurité de la mobilité douce à travers la commune;

(Suite page 7)

- Amélioration des conditions de "vie" au sein de la commune;
- Planification de la mobilité douce et de la lutte contre les nuisances;

Ces points sont la suite logique après les travaux d'assainissement des gendarmes couchés de la route de l'École.

Il faut également relever que tous les services de l'État concernés ont préavisé favorablement la mise en zone 30 km/heure de la commune de Matran.

De ce fait, le Conseil communal vous demande d'approuver le crédit de CHF 780'000.- qui sera financé par des liquidités.

Michaël Studer, Conseiller communal

Augmentation du crédit d'étude pour l'agrandissement et l'assainissement de l'école

Lors de l'Assemblée communale du 29 septembre 2020, le Conseil communal informait les citoyens de l'état des infrastructures scolaires et de ses préoccupations eu égard à l'arrivée d'enfants dans notre village d'ici les prochaines années (voir le PV de cette Assemblée, disponible sur le site internet de la commune). Par conséquent, il proposait d'adopter un crédit d'étude de CHF 460'000.- pour évaluer les assainissements nécessaires des infrastructures scolaires existantes et étudier la construction d'un nouveau bâtiment scolaire. Les citoyens s'étaient toutefois montrés réticents au projet de rénovation du bâtiment existant assorti d'une nouvelle construction et ils avaient accepté ledit crédit d'étude pour autant que d'autres options soient envisagées, telles que la démolition et la reconstruction des infrastructures scolaires.

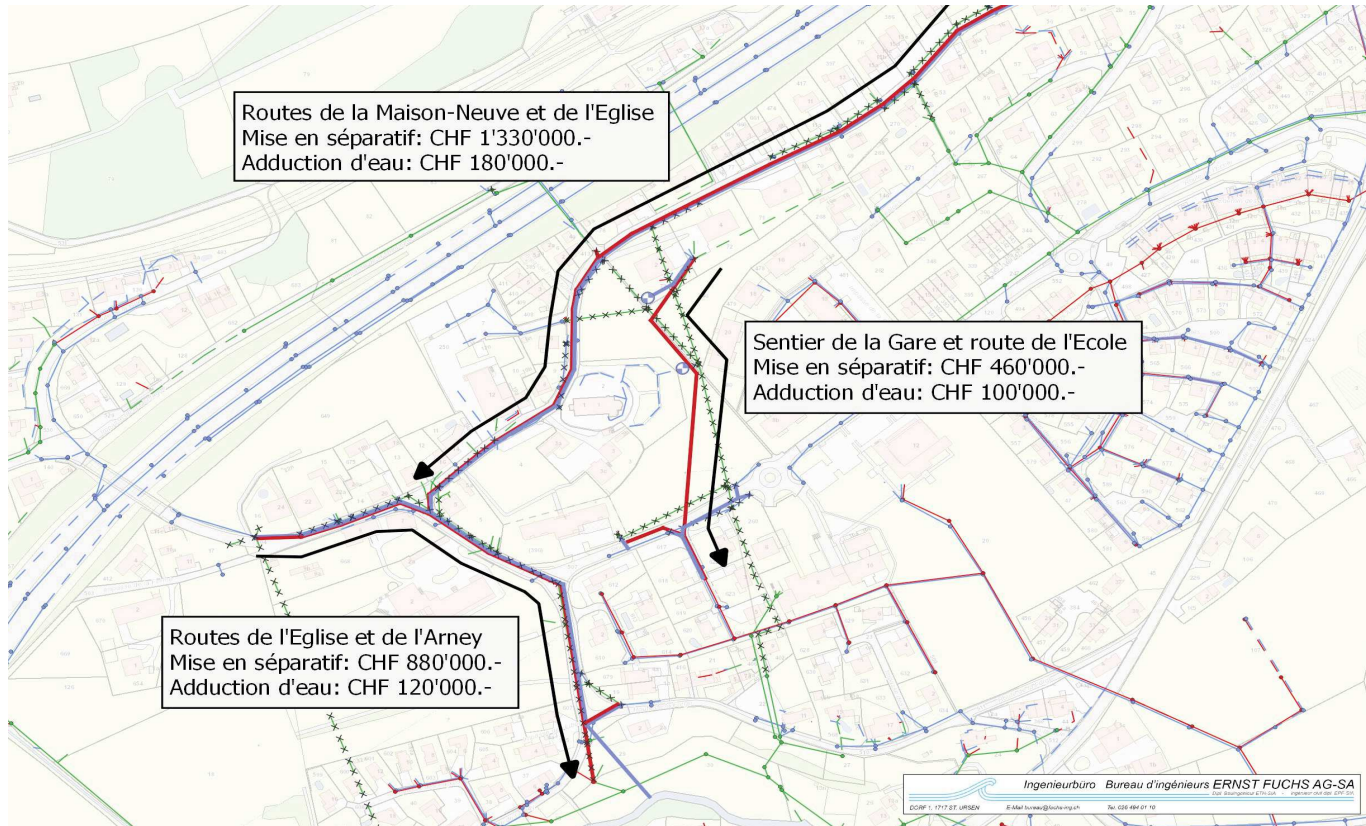
Depuis, le Conseil communal, soutenu par une commission ad hoc, a réexaminé sa position et pris en compte les avis exprimés par les citoyens. Il a ainsi favorisé diverses options, dont la démolition des infrastructures scolaires existantes les plus vétustes et les reconstruire avec un volume supérieur. Les travaux envisagés par ces nouvelles options sont toutefois supérieurs à ceux prévus par le crédit d'étude initial. Une augmentation dudit crédit s'avère dès lors nécessaire pour que le Conseil communal puisse finaliser l'étude en

cours et vous présenter une proposition finale dans le cadre d'un crédit d'investissement.

Pour cela, nous vous recommandons d'accepter une augmentation du crédit d'étude (qui s'élevait initialement à CHF 460'000.-) d'un montant de CHF 690'000.- afin de le porter à CHF 1'150'000.-. Cette augmentation sera financée par des liquidités.

Stéphanie Colella, Vice-Syndique





Plan collecteurs communaux - Assainissement et mise en séparatif

Assainissement et mise en séparatif de collecteurs d'eaux usées et du réseau de distribution d'eau potable

Selon le Plan d'Evacuation des Eaux Usées (PGEE) de notre commune, un certain nombre de nos collecteurs d'eaux usées doivent être mis en séparatif. Ceci consiste à évacuer les eaux usées et les eaux non polluées dans deux canalisations séparées. Les eaux usées sont conduites vers la STEP par la canalisation d'eaux usées, tandis que les eaux pluviales non polluées et les eaux parasites à écoulement permanent sont déversées dans la canalisation d'eaux non polluées.

Suite à l'étude de synthèse du bureau Fuchs ingénieurs en 2019, en relation avec l'état sanitaire de notre PGEE, vous trouverez ci-après un récapitulatif et un état d'avancement des assainissements:

- La canalisation de la Tire a été entièrement renouvelée;
- La canalisation de la route d'Avry secteur "La Pâla" a été mise en séparatif simultanément aux travaux routiers d'accès au nouveau quartier;
- Les mesures d'assainissement à court terme du secteur Ouest sont terminées;
- Les mesures d'assainissement à court terme du secteur Centre sont terminées à hauteur de 90%;
- Le renouvellement de la canalisation du ruisseau de la Tire "Pré du Château" sera exécuté de mi-novembre à mi-décembre 2021.

Matr' en assemblée

A partir de l'année prochaine, le Conseil communal compte procéder à une deuxième étape d'assainissement et mise en séparatif de certains tronçons de canalisations dans les secteurs nommés ci-dessous.

Profitant des travaux et de l'ouverture des routes pour l'assainissement du PGEE et des mises en séparatif, nous remplacerons également les conduites d'eau potable afin d'assainir le réseau de distribution d'eau. (Voir plan en page 9)

- Route de la Maison-Neuve et route de l'Eglise jusqu'au croisement avec la route de l'Arney :
Budget eaux usées : CHF 1'330'000.-,
Budget eau potable : CHF 180'000.-;
- Route de l'Eglise et la route de l'Arney :
Budget eaux usées : CHF 880'000.-,
Budget eau potable : CHF 120'000.-;
- Sentier de la Gare:
Budget eaux usées : CHF 460'000.-,
Budget eau potable : CHF 100'000.-.

Le Conseil communal vous demande d'accepter ces investissements, qui seront financés par des liquidités pour le réseau d'eau potable et des emprunts pour le réseau des eaux usées.

A la fin de ces travaux planifiés sur 2022, voir finalisés en 2023, le PGEE aura été complètement assaini en matière de travaux de réfections d'urgences de stade 0 et 1 avec les mises en séparatifs réalisables tant du point de vue économique que du point de vue ratio/nombres d'habitants.

Le pourcentage du PGEE mis en séparatif de la commune avec ces investissements sera de 85%.

Bernard Chassot, Conseiller communal

Réfection de la route de la Maison-Neuve

La route de la Maison-Neuve doit faire l'objet d'une réfection globale (chaussée et trottoir), à la vue de son état de vétusté et de dégradation actuelle (bordures décollées, fissures, affaissements etc...).

Une coordination avec la mise en séparatif de notre PGEE et du projet de zone 30 km/heure sont évidemment pris en considération.

Cette réfection est projetée depuis l'intersection de la route de l'impasse du Croset jusqu'à l'accès arrière du parking du Tilleul. Le reste de la route entre l'accès du parking et le carrefour avec la route de l'Eglise fera l'objet d'une réfection ultérieure en adéquation avec le PAD du Tilleul.

Le Conseil communal sur la base de l'estimation des coûts du bureau Brügger + Associés ingénieurs

Sàrl, invite l'Assemblée à accepter le budget de réfection pour un montant de CHF 450'000.-, financé par un emprunt.

Michaël Studer, Conseiller communal



Route de la Maison-Neuve



Sentier de la Quiou

Construction d'une passerelle sur le sentier de la Quiou

Suite aux intempéries de cet été, le sentier de la Quiou a été très abîmé entre le pont de la route cantonale des Muëses et le pont de l'autoroute A12. Deux tronçons ont été ravinés et le passage est devenu très étroit. Des barrières de protection ont été posées par notre service de la voirie pour sécuriser les lieux. Des démarches ont été entreprises de suite après les glissements de terrain auprès du service des lacs et cours d'eau ainsi qu'auprès du service de la faune et des forêts pour avoir un appui financier et logistique pour la remise en état des lieux. Aucune subvention ne sera débloquée par le canton pour sécuriser ce sentier pour les promeneurs ou autres joggeurs.

En cas de fortes pluies, les glissements de terrain continueront et nous serions contraint de fermer ce sentier. En condamnant le sentier de la Quiou, nous condamnons également deux sentiers communaux balisés.

Un bureau d'ingénieur a été mandaté pour trouver la meilleure solution économique et paysagère pour maintenir ces itinéraires très appréciés par les randonneurs.

La solution la plus économique et celle qui s'intègre le mieux dans le paysage, est la construction d'une passerelle, en bois en dessus et métallique en dessous, de 2m de large sur ~50m de long. Elle permettra de sécuriser et pérenniser ce cheminement piétonnier balisé.

Le coût de ces travaux est devisé à CHF 80'000.-. Les travaux débiteront dès que possible, mais au plus tard au printemps 2022.

L'entretien des forêts qui se trouvent après ces glissements de terrain ne pourront plus se faire par cet itinéraire. Auparavant, il n'était plus possible de circuler avec un véhicule sur ce tronçon de sentier forestier. Une solution doit être trouvée pour accéder à ces forêts par le haut du talus.

Le Conseil communal vous demande d'accepter cet investissement, qui sera financé par des liquidités.

Dominique Chenux, Conseiller communal



Adoption des statuts de l'Association Régionale de la Sarine (ARS)

Réunis le 4 février 2021 en séance plénière de la Conférence régionale pour des infrastructures régionales et un développement régional coordonné (CRID), qui réunit l'ensemble des communes sarinoises, les délégués des communes du district ont adopté à l'unanimité les statuts de la nouvelle Association régionale de la Sarine (ARS). L'adoption des statuts de cette association, qui doit voir le jour en 2022, constitue une nouvelle étape importante dans la concrétisation d'une vision commune en matière de planification, de coordination et de collaboration pour l'ensemble du district de la Sarine.

L'objectif est maintenant d'obtenir l'approbation des statuts par l'ensemble des législatifs communaux, afin de mettre rapidement sur pied l'ARS. Sa première mission sera d'adopter le futur Plan directeur régional de la Sarine (PDR Sarine), conformément aux nouvelles exigences de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC).

District et Agglomération unis pour assurer un aménagement régional coordonné

En parallèle aux démarches visant à la constitution de l'ARS, le district de la Sarine a entamé en 2017 une réflexion territoriale concrétisée en 2018 dans un Schéma directeur régional du district de la Sarine (SDDS). Cette planification visait à forger une identité commune, tracer les lignes directrices du développement futur et mettre en valeur les forces de la région. Dans la continuité du SDDS, les communes du district ont par la suite entrepris, en collaboration étroite avec l'Agglomération de Fribourg, les démarches relatives à l'élaboration pour l'ensemble du district d'un plan directeur régional, devenu obligatoire en 2019 suite à la modification de la LATeC. A cet effet, la CRID et l'Agglomération de Fribourg œuvrent actuellement de manière coordonnée à l'établissement du PDR Sarine et du plan d'aménagement de 4ème génération (PA4).

La création de l'ARS est déterminante pour la finalisation du projet de PDR Sarine. C'est en effet à l'ARS que reviendra la compétence d'adopter formellement le futur plan directeur régional. La séance du 4 février 2021 a donc été l'occasion pour les membres de la CRID de faire également le point sur l'avancée des travaux du PDR Sarine et du PA4, tous deux confiés à un mandataire commun, chargé d'en assurer la cohérence et la concordance.

Rappels et historique des travaux

Constituée le 30 octobre 1974 avec l'ensemble des communes du district de la Sarine, l'Association des communes de la Sarine pour l'aménagement régional (ACSAR) a donné à la Sarine le premier Plan directeur régional du Canton de Fribourg en 1979. Bien que dissoute au printemps 2008, l'ASCAR a montré que les communes sarinoises ont perçu très tôt l'importance d'une planification commune à l'échelle du district de la Sarine.

Dans cette optique, le Préfet de la Sarine convoquait en 2009 l'ensemble des communes du district à une conférence régionale ayant pour tâche de préparer la constitution d'une organisation intercommunale chargée de réaliser les infrastructures régionales et de favoriser un développement régional coordonné. Durant l'année suivante, les réflexions se sont poursuivies et un projet de statuts pour une association régionale a été élaboré et mis en consultation auprès des Communes. En février 2012, la CRID transmettait ces statuts aux législatifs communaux des communes du district de la Sarine en vue de leur approbation. Sur les 36 communes que comptait alors le district (actuellement : 26 communes), 22 ont accepté les statuts, 11 les ont refusés et 3 se sont abstenues. L'Assemblée communale de Matran les avait acceptés le 16 mai 2012 (32 oui, 1 non et 2 abstentions). Les raisons du refus étaient à mettre en lien, principalement, avec des divergences concernant la création d'un fonds d'investissement et la clé de répartition des charges.

Tirant les enseignements des divergences de 2012 et des récents travaux du PDR Sarine, la CRID a remis l'ouvrage sur le métier et mis en consultation le 2 septembre 2020 un nouvel avant-projet de statuts de l'ARS. Celui-ci ne contenait pas de fonds d'investissement et prévoyait une clé de répartition fondée sur le principe de la population légale.

Les communes et les services de l'Etat qui se sont prononcés dans le cadre de la consultation à l'automne 2020 ont, dans l'ensemble, salué le projet et se sont dits favorables au principe d'une ARS. La clé de répartition ayant suscité d'ultimes remarques, cette dernière a été adaptée à l'issue de la consultation. Les statuts prévoient désormais la possibilité pour l'Assemblée des délégués d'adapter la clé de répartition lorsqu'un projet présente un intérêt particulier pour certaines communes spécifiques, à la condition que toutes les communes directement concernées aient accepté cette clé.

Adoption

C'est avec ces adaptations, assurant un équilibre entre le besoin d'une association régionale capable de relever les défis du futur et les souhaits des communes qui la composent, que le projet de statuts de l'ARS a été soumis à la CRID le 4 février 2021. L'adoption du projet par celle-ci à l'unanimité ouvre la voie à l'approbation des statuts par les législatifs communaux, dernière étape dont dépend désormais la naissance de l'ARS.

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée d'adopter les statuts de l'ARS.

Les statuts sont publiés sur le site internet www.matran.ch. Ils sont également disponibles à l'administration communale.

Nicolas Rérat, Syndic

Augmentation des taxes pour les eaux potable et usées

Au vu des nouvelles lois cantonales sur les eaux (LCEaux) du 18.12.2009 et sur l'eau potable (LEP) du 06.10.2011, entrées en vigueur le 01.03.2020, les communes fribourgeoises doivent mettre à jour leurs règlements afin que ceux-ci soient conformes aux nouvelles législations. Plusieurs éléments vont changer avec ces nouveaux règlements, mais la partie la plus importante concernant la population aura un impact sur la tarification actuelle.

L'eau potable est un bien vital de première nécessité, il est donc important que toutes les installations soient maintenues en bon état. Lorsque leurs durées de vie sont dépassées, il faut les remplacer. Celles-ci ont été payées à l'époque, à l'aide de prêts bancaires qui causaient des hausses significatives des taxes sur l'eau. Le canton de Fribourg a décidé de créer un fond spécial du maintien de la valeur (FSMV). Cette taxe supplémentaire va capitaliser des montants qui seront alors utilisés uniquement pour le remplacement des installations en fin de vie.

De cette manière, les travaux nécessaires pour maintenir les infrastructures en bon état ne nécessiteront plus un budget spécial ou un emprunt bancaire mais utiliseront simplement les fonds dédiés à disposition. La sécurité est renforcée car tous les investissements pourront être réalisés plus simplement et permettront d'établir des taxes stables qui ne changeront pas pour chaque nouvel investissement.

De plus, afin de répondre à la situation environnementale en termes de pollution des eaux, les stations d'épuration (STEP) vont devoir s'équiper en traitement des micropolluants. Ces mesures engendrent des coûts d'investissement de maintien de la valeur qui vont apparaître dans les taxes des eaux usées. Plus d'informations sur le site du canton de Fribourg : <https://tinyurl.com/yj4uhgzk>

La conséquence de cette nouvelle stratégie pour les habitants de la commune de Matran est une

augmentation des taxes. En effet, le maintien de la valeur n'est pas intégré dans la stratégie actuelle, il est logique de voir les taxes prochainement augmenter.

Afin d'assurer la meilleure transition possible à la nouvelle réglementation, le Conseil communal va augmenter dès le 1er janvier 2022, dans la mesure de ses compétences, le prix de l'eau potable et des eaux usées, selon les règlements en vigueur, soit :

- Le prix du m3 d'eau consommée de CHF 1.90 à CHF 2.20
- La taxe d'exploitation (eaux usées) par m3, de CHF 1.- à CHF 1.50

Pour exemple, l'augmentation annuelle de la facture pour un ménage moyen de 4 personnes, à raison d'une consommation de 180 m3 par année, s'élèvera à CHF 144.- (CHF 12.-/mois).

Les nouveaux règlements communaux pour l'eau quant à eux devraient entrer en vigueur au début de l'année 2023.

Bernard Chassot, Conseiller communal



Pollution de l'eau potable 17/18 juillet 2021

Bref historique des évènements

A la suite des fortes précipitations de mi-juillet, une pollution de plusieurs réseaux de distribution d'eau potable de la région ouest du district de la Sarine a été constatée dans le cadre des analyses d'autocontrôle. La Préfecture de la Sarine, sur recommandation du Chimiste cantonal a décidé de mettre en place des mesures d'urgence.

Un Etat-Major (EM) de crise a été mis sur pied afin de gérer cette situation au niveau communal. Présidé par M. Nicolas Rérat, Syndic, il était également composé de MM. Bernard Chassot, Conseiller communal en charge des eaux, ainsi que Dominique Chenaux, Conseiller communal expérimenté dans la conduite d'EM. Laurence Schafer et Justine Guillet de l'administration ont contribué à éditer rapidement l'information sous différentes formes (tout-ménage, site internet).

Grâce aux réseaux sociaux et la participation de toute la population à la transmission de l'alerte, la population a été rapidement informée d'un problème et a cherché des informations sur la page internet de la commune, plus de 1500 pages consultées le 17 juillet. Le personnel de la déchetterie a joué un rôle très important en informant activement toutes les personnes présentes.

Pour s'assurer que 100% de la population soit bien avisée de la situation, l'Etat-Major de crise a décidé d'engager les sapeurs-pompiers qui se sont rendus à tous les domiciles pour distribuer un tout-ménage.

Fin de la situation de crise

Dimanche 18 juillet à 21:04 l'alarme a été levée par le Préfet. L'information a été communiquée par les médias (radio, journaux, sites internet d'information). Au niveau communal, nous avons informé la population du village en adaptant immédiatement notre site internet et en affichant le lundi matin des avis au pilier public ainsi qu'à plusieurs endroits de la commune, tels qu'arrêts de bus, gare CFF.

Conclusion

L'application ALERTSWISS représente un bon moyen d'être informé rapidement, pour tous types d'évènements. Dans ce cas cela a particulièrement bien fonctionné.

Le Conseil communal remercie la population pour sa compréhension face à cet événement exceptionnel. Les mesures adéquates ont été prises tant sur un plan technique pour résorber la situation que sur un plan administratif, avec les communications circonstanciées à la population.

Le Conseil communal adresse également ses remerciements aux services communaux, aux mandataires ainsi que particulièrement aux sapeurs-pompiers pour leur engagement dans cette crise.

Nicolas Rérat, Syndic



ALERTSWISS



Commune durable, Matran prépare l'arrivée du chauffage à distance (CAD)

Se chauffer à partir de ressources naturelles et renouvelables deviendra bientôt une réalité pour notre population. Les propriétaires de bâtiments situés dans les quatre zones éligibles peuvent désormais entreprendre les démarches pour se raccorder au futur chauffage à distance.

Intelligent, simple et durable, le chauffage à distance (CAD) connaît un vaste essor ces dernières années, en particulier dans les zones densifiées, où il est particulièrement adapté. Raison pour laquelle la Commune de Matran prévoit, en collaboration avec Groupe E, le déploiement d'un réseau permettant d'alimenter quatre zones sur son territoire (cf. illustration). Le début des travaux est prévu pour 2023 et la fourniture de chaleur dès 2024.

Le concept du CAD est simple: une centrale produit tout d'abord de l'eau chaude à partir de ressources naturelles. Dans le cas de Matran, il s'agira d'une extension du CAD Fribourg, lequel fournit de la chaleur majoritairement à partir de l'incinération de déchets ménagers, de l'eau de rivières et de lacs via des pompes à chaleur ou encore du bois de la région. L'eau chaude est ensuite injectée

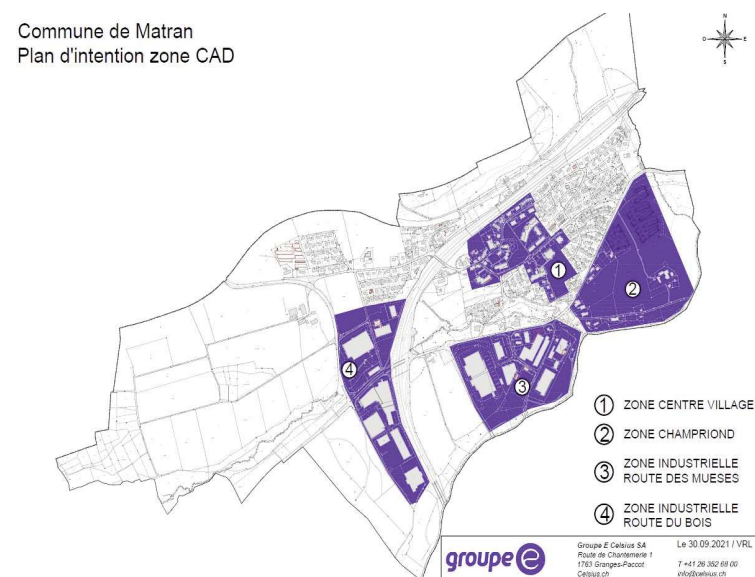
dans une conduite souterraine formant une boucle. Grâce à des échangeurs de chaleur, l'énergie distribuée permet de chauffer les bâtiments et l'eau sanitaire, aussi bien pour les particuliers que les industries et les édifices publics. Les chaudières individuelles sont supprimées et remplacées par une installation réduite et compacte. CAD Fribourg est appelé à évoluer au fil du temps. D'autres centrales seront raccordées au réseau au fur et à mesure, entre des quartiers ou même des communes pour optimiser la production de chaleur.

Les avantages pour Matran? Outre un gain de place, le CAD amène du confort au cœur de l'habitat ou sur le lieu de travail, tout en valorisant les ressources naturelles de la région et en diminuant les émissions de CO₂. Il contribue enfin à l'atteinte des objectifs du plan des énergies 2035 de la Commune, en parfaite harmonie avec son label Cité de l'énergie.

Se raccorder au réseau de chauffage à distance devient alors un geste concret en faveur de la transition énergétique.

Groupe E

Commune de Matran
Plan d'intention zone CAD



Votre bâtiment se situe dans l'une des quatre zones éligibles ?

Contactez Groupe E par e-mail à l'adresse info@celsius.ch ou rendez-vous sur groupe-e.ch pour en savoir plus.



Crédit photo : Groupe E

Site cartographique de la commune de Matran (SIT) – développement d'une nouvelle couche « Cadastre Solaire »

Le service technique en collaboration avec le responsable du dicastère ont mis en place et à disposition de la collectivité une nouvelle couche dénommée « Cadastre Solaire ».

Vous pourrez consulter cette prestation à partir du 1er décembre 2021 sur le SIT à l'adresse : <https://matran.ch/service-technique>.

Cette couche consiste à reprendre les données de la Confédération et vous indique le potentiel solaire des divers bâtiments implantés sur le territoire matranais (selon l'orientation des toitures et de leur inclinaison, une notation est donnée : excellent, bon, moyen ou mauvais).

Une seconde couche est également consultable sur le SIT, à but d'information et de statistique des installations déjà réalisées ou en cours de réalisation.

L'objectif de ces données est non seulement à but statistique, mais surtout à but informatif (connaître le potentiel de chaque toiture !)

Nous espérons que ces informations auront également un but incitatif pour compléter et continuer le développement et l'installation de production photovoltaïque sur notre commune.

Le Conseil communal précise qu'il soutient toujours ce genre d'installation par le biais de son règlement communal pour la promotion de l'économie d'énergie et des énergies renouvelables en octroyant une subvention communale.

Notre règlement permet également de cumuler d'autres subventions fédérales qui sont également accessibles (RU). Sur un aspect fiscal, l'installation est 100% déductible et renforce de surcroît l'attractivité de ces mesures.

Christophe Pierret, Conseiller communal



Yann Burri et Noa Galley

Félicitations Yann !

Le Conseil communal a le plaisir de vous informer que M. Yann Burri a terminé avec succès son apprentissage d'employé de commerce Profil E.

Yann poursuit sa formation par une maturité professionnelle commerciale au sein de l'école professionnelle commerciale de Fribourg.

Nous tenons à la féliciter pour le travail accompli tout au long de son apprentissage et lui souhaitons le meilleur pour son avenir professionnel.

Le Conseil communal

Bienvenue à Noa

Le Conseil communal souhaite la bienvenue à M. Noa Galley qui a débuté son apprentissage, le 1er août 2021, au sein de notre Commune en tant qu'employé de commerce Profil E.

Nous lui souhaitons plein succès dans son apprentissage.

Le Conseil communal

Journée "internationale à pied à l'école" et "coup de balai"

Le 17 septembre 2021 se sont tenues conjointement la "Journée internationale à pied à l'école" et la "Journée Coup de balai".

Lors de ces journées festives, les enfants ont été sensibilisés à l'importance de la mobilité douce et aux enjeux liés à l'écologie. Durant la matinée, les élèves de l'école de Matran ont pu profiter des bienfaits de la marche à pied et rendre les usagers de la route attentifs aux risques liés au trafic automobile aux abords des écoles. Madame Fougère, une clown très dynamique, a accompagné la joyeuse troupe de la ligne de Pedibus jusqu'à l'école, où un tapis rouge a été déroulé pour l'occasion.

Enfin, les élèves se sont ensuite répartis en groupe pour ramasser les déchets et donner un "coup de balai" au village.

Merci à toutes et tous pour votre participation !

Stéphanie Colella, Vice-Syndique



A pied à l'école

Rencontres de l'Avent et fête de la Saint-Nicolas

Afin de renouer avec nos traditions villageoises et proposer à nouveau des moments d'échanges conviviaux entre les habitants, la Commission Matr'évènement organise en cette fin d'année, en collaboration avec plusieurs sociétés locales, différentes manifestations.

Ainsi, durant le mois de décembre **trois rencontres de l'Avent** seront organisées, soit une par semaine, à trois endroits différents dans le village.

La première se déroulera, **le dimanche 5 décembre 2021 dès 17h30** dans le cadre de **La Saint-Nicolas**, dans la cour de l'école de Matran.

Préalablement, la Société de jeunesse invite tous les enfants, leurs parents et les villageois qui le souhaitent à se rendre dès 16h30 à l'Auberge du Tilleul, en compagnie de la famille Richoz, pour accompagner Saint-Nicolas dans un cortège qui se rendra jusqu'à l'école. A cette occasion, tous les enfants sages recevront une attention de la part du Saint-Nicolas!

La seconde aura lieu **le vendredi 10 décembre 2021 dès 18h00** sur le parking de la Maison St-Joseph (Caritas).

En partenariat avec la Commission d'intégration et d'accompagnement, vous aurez l'occasion de déguster des spécialités d'ici et d'ailleurs. Dès 18h30, la chorale Au chœur d'Avry-Matran apportera une touche musicale à cette soirée conviviale. Venez nombreux!

Et enfin, la dernière se déroulera, **le vendredi 17 décembre 2021 dès 18h00**, sur le parking situé à l'entrée du quartier de La Pâla. A partir de 18h30, l'ambiance sera festive grâce aux chants interprétés par la chorale Au chœur d'Avry-Matran.

Ce jour-là de 16h00 à 18h00, se tiendra également la soirée "portes ouvertes" du quartier, avec la possibilité de visiter un appartement témoin en présence d'un représentant de la gérance. Nous vous invitons à venir nombreux pour découvrir ce nouveau quartier de Matran et échanger avec ses habitants!

Stéphanie Colella, Vice-Syndique



Cortège de la Saint-Nicolas Matran

Matr' en congé



Commission FriTime

La Commission FriTime organise des activités extrascolaires pour les enfants et les jeunes (dès 4 ans) du village en y associant étroitement le réseau associatif local et en valorisant le travail en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

Elle vise à promouvoir les activités sportives, artistiques et culturelles en faveur de tous les enfants et les jeunes.

Depuis cette année, cette Commission propose également des activités ludiques et de découvertes pour les plus petits (0 à 6 ans).

Afin de renforcer notre équipe et nous permettre de continuer à proposer des activités variées dans un encadrement optimal, nous serions ravis d'accueillir de nouvelles personnes motivées au sein de notre équipe !

Si vous avez un peu de temps à disposition et que vous souhaitez le mettre au profit de la jeunesse, n'hésitez pas à contacter la Commune: nous serions ravis de vous accueillir!

Stéphanie Colella, Vice-Syndique

Fermeture durant les fêtes de fin d'année

L'administration communale et l'agence postale seront fermées dès le

jeudi 23 décembre 2021 à 17h45 et rouvriront le lundi 3 janvier 2022 à 7h45.

Concernant la poste, l'office de poste d'Avry Centre assurera les services effectués habituellement par l'agence postale de Matran, aux horaires du centre commercial. Vous aurez ainsi la possibilité de retirer les recommandés et colis qui n'auront pas pu être distribués à votre domicile.

Une permanence téléphonique sera ouverte durant les matinées des 27 et 29 décembre 2021.

La déchetterie sera fermée les vendredis 24 et 31 décembre 2021 et samedis 25 décembre 2021 et 1er janvier 2022 .

Nous vous invitons à prendre vos dispositions et vous souhaitons de belles fêtes de fin d'années.

Votre administration communale